

Nombre de conseillers

En exercice : 50 Présents : 36 Procurations : 12 Votants : 47 Le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le dix-sept mai s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 17 MAI 2023

Délibération n° 041/2023

<u>Objet</u>: Création de deux postes de médecins territoriaux hors classe

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, ROMAIN Michèle, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, MUNIER Laurent, CASTAGNIE Véronique, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

M. TEYSSANDIER André a donné pouvoir à M. ANDRE Alain Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent Mme COQUERY Liliane a donné pouvoir à Mme FOURNIER Ophélie M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à M. RENAUD François M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à M. CHOTARD Brigitte M FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand Mme RAIMBAULT Agnès a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence M. LEGER Patrick est remplacé par M. MUNIER Laurent M. VERBEKE Marc est remplacé par Mme ROMAIN Michelle M. PIERRE Rémi est remplacé par Mme CASTAGNIE Véronique Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine Mme BEGUE Carole, Mme CHOTARD Brigitte

Secrétaire de séance : Carine VERON

Vu la délibération n° 023/2023 du 16 mars 2023 portant modification de l'intérêt communautaire de l'action sociale : pour la création et la gestion de centre de santé, Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont crées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services

Afin de poursuivre les actions engagées par la CDC pour lutter contre la désertification médicale et permettre un égal accès aux soins sur le territoire il est proposé la création de deux postes de médecins territoriaux hors classe à temps complet.

A défaut de pourvoir statutairement à cet emploi, le recrutement pourra s'effectuer sur la base de l'article 3.3.1 de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise les collectivités à recruter des agents non titulaires pour des emplois de catégorie A Considérant que la technicité ou la particularité du poste est telle qu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes et qu'elle ne permet pas le recrutement d'un agent titulaire de catégorie A,

Dans cette hypothèse le recrutement sera ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre exigé en application de l'article L 411-1 du code de la santé publique pour l'exercice de la profession de médecin,

La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire applicable au grade de médecin territorial hors classe.

Le contrat pourra être conclu pour une durée maximale de 3 ans renouvelable par décision expresse.

<u>Après en avoir délibéré</u> <u>A l'unanimité</u> Le Conseil Communautaire

- > DECIDE la création de deux postes de médecin territorial hors classe à temps complet aux conditions indiquées ci-dessus
- > INDIQUE que les crédits budgétaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme Fait à Sancerre, le 31 mai 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : $\sqrt{3/96/2023}$

Le secrétaire de séance

Carine VERON

Le Président



Nombre de conseillers

En exercice : 50 Présents : 36 Procurations : 12 Votants : 47 Le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le dix-sept mai s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 17 MAI 2023

Etaient présents :

Délibération n° 042/2023

Objet: Création de deux postes d'adjoints administratifs pour le secrétariat médical des centres de santé

GODON Patrick, ANDRE Alain, ROMAIN Michèle, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, MUNIER Laurent, CASTAGNIE Véronique, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

M. TEYSSANDIER André a donné pouvoir à M. ANDRE Alain Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent Mme COQUERY Liliane a donné pouvoir à Mme FOURNIER Ophélie M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à M. RENAUD François M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à M. CHOTARD Brigitte M FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand Mme RAIMBAULT Agnès a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence M. LEGER Patrick est remplacé par M. MUNIER Laurent M. VERBEKE Marc est remplacé par Mme ROMAIN Michelle M. PIERRE Rémi est remplacé par Mme CASTAGNIE Véronique Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine Mme BEGUE Carole, Mme CHOTARD Brigitte

Secrétaire de séance : Carine VERON

Vu la délibération n° 023/2023 du 16 mars 2023 portant modification de l'intérêt communautaire de l'action sociale : pour la création et la gestion de centre de santé, Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutive.

Compte tenu de la mise en place des centres de santé, il convient de créer 2 emplois non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 17,5 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 précitée.

Le recrutement, à compter du 1^{er} août et 1^{er} septembre d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique *C* pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période *12 mois maximum pendant une même période de 18 mois*.

Ces agents assureront des fonctions de secrétariat médical à temps non complet soit 17.5/35ème.

Il devra justifier d'un diplôme et d'une expérience dans le secrétariat médical.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif.

<u>Après en avoir délibéré</u> <u>A l'unanimité</u> Le Conseil Communautaire

- ➤ DECIDE la création de deux postes d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 17,5/35ème.
- ➤ INDIQUE que les crédits budgétaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme Fait à Sancerre, le 31 mai 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : \$3106/ 2023

Le secrétaire de séance

Carine VERON

Le Président



Nombre de conseillers

En exercice : 50 Présents : 37 Procurations : 12 Votants : 49 Le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le dix-sept mai s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 17 MAI 2023

Délibération n° 043/2023

<u>Objet</u>: Projet de santé et règlement de fonctionnement pour les centres de santé

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, ROMAIN Michèle, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, MUNIER Laurent, CASTAGNIE Véronique, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

M. TEYSSANDIER André a donné pouvoir à M. ANDRE Alain Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent Mme COQUERY Liliane a donné pouvoir à Mme FOURNIER Ophélie M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à M. RENAUD François M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à M. CHOTARD Brigitte M FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand Mme RAIMBAULT Agnès a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence M. LEGER Patrick est remplacé par M. MUNIER Laurent M. VERBEKE Marc est remplacé par Mme ROMAIN Michelle M. PIERRE Rémi est remplacé par Mme CASTAGNIE Véronique Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine Mme BEGUE Carole

Secrétaire de séance : Carine VERON

Afin de permettre la création juridique des centres de santé et notamment l'obtention du numéro FINESS permettant le fonctionnement de centres de santé, il a été nécessaire de procéder à la rédaction d'un projet de santé par centre de santé et un règlement de fonctionnement commun aux 4 centres de santé. En effet, préalablement à toute ouverture de centre de santé, le gestionnaire doit remettre au directeur de l'ARS un projet de santé et un engagement de conformité à

la règlementation. Le récépissé qui sera délivré permettra l'obtention du numéro FINESS et vaudra autorisation de dispenser des soins.

<u>Après en avoir délibéré</u> <u>A l'unanimité</u> <u>Le Conseil Communautaire</u>

➤ APPROUVE les projets de santé des centres de santé de Léré, Savigny en Sancerre, Veaugues et Vailly sur Sauldre et le règlement de fonctionnement correspondant.

Pour extrait conforme Fait à Sancerre, le 31 mai 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 23/06/2023

Le secrétaire de séance

Carine VERON

Le Président



Nombre de conseillers

En exercice : 50 Présents : 37 Procurations : 12 Votants : 49 Le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le dix-sept mai s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire: 17 MAI 2023

Délibération n° 044/2023

Objet: Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 20/35ème

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, ROMAIN Michèle, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, MUNIER Laurent, CASTAGNIE Véronique, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

M. TEYSSANDIER André a donné pouvoir à M. ANDRE Alain Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent Mme COQUERY Liliane a donné pouvoir à Mme FOURNIER Ophélie M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à M. RENAUD François M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à M. CHOTARD Brigitte M FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand Mme RAIMBAULT Agnès a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence M. LEGER Patrick est remplacé par M. MUNIER Laurent M. VERBEKE Marc est remplacé par Mme ROMAIN Michelle M. PIERRE Rémi est remplacé par Mme CASTAGNIE Véronique Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine Mme BEGUE Carole

Secrétaire de séance : Carine VERON

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont crées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services Considérant le besoin d'encadrement permanent pour les périodes d'ouvertures des accueils de loisirs il est proposé au conseil communautaire la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet de 20/35ème. Le temps de travail annualisé correspond aux périodes d'ouvertures de l'accueil de loisirs (mercredis, petites vacances, grandes vacances) et des temps de préparation et d'installation.

La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire applicable au grade d'adjoint d'animation.

<u>Après en avoir délibéré</u> <u>A l'unanimité</u> <u>Le Conseil Communautaire</u>

➤ DECIDE la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 20/35ème à compter du 1er septembre 2023.

Pour extrait conforme Fait à Sancerre, le 31 mai 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 13 (06/2023

Le secrétaire de séance

Carine VERON

Le Président



Nombre de conseillers

En exercice : 50 Présents : 37 Procurations : 12 Votants : 49 Le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le dix-sept mai s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 17 MAI 2023

Délibération n° 045/2023

<u>Objet</u>: Signature de la CTG avec la CAF, et le Département du Cher

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, ROMAIN Michèle, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, MUNIER Laurent, CASTAGNIE Véronique, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

M. TEYSSANDIER André a donné pouvoir à M. ANDRE Alain Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent Mme COQUERY Liliane a donné pouvoir à Mme FOURNIER Ophélie M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à M. RENAUD François M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à M. CHOTARD Brigitte M FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand Mme RAIMBAULT Agnès a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence M. LEGER Patrick est remplacé par M. MUNIER Laurent M. VERBEKE Marc est remplacé par Mme ROMAIN Michelle M. PIERRE Rémi est remplacé par Mme CASTAGNIE Véronique Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine Mme BEGUE Carole

Secrétaire de séance : Carine VERON

La Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre la CAF, le Département du Cher, la MSA et la CDC vise à définir le projet stratégique du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Cette convention territoriale globale, nouveau cadre politique de référence, fait le lien entre l'ensemble des politiques publiques présentes sur le territoire. Elle sert de cadre de référence de l'intervention des partenaires et de feuille de route pour la politique sociale de la collectivité. Elle est conclue de 2023 à 2027.

Le travail de co-construction de cette CTG a permis de définir trois ambitions pour le territoire à échéance 2027.

Ambition 1

En 2027, les habitants accèdent facilement à leurs droits et aux services (alimentation, santé, logement, administration...) afin de lutter contre les exclusions.

Objectif 1: Les habitants accèdent facilement à leurs droits.

Objectif 2 : La communication auprès des élus, familles et professionnels du territoire est renforcée.

Objectif 3 : Les habitants accèdent facilement aux services liés à la santé sur le territoire.

Ambition 2

En 2027, les familles et les jeunes du territoire identifient, bénéficient et peuvent être accompagnés vers les services liés à la parentalité, la petite enfance et la jeunesse.

Objectif 1 : Les familles et les jeunes accèdent facilement à un mode de garde et de socialisation.

Objectif 2 : Les jeunes sont accompagnés pour que leur intégration dans la vie citoyenne soit facilitée.

Objectif 3: Les familles sont soutenues dans leur fonction parentale.

Ambition 3

En 2027, les habitants ont accès à une vie sociale, culturelle et sportive dynamique sur l'ensemble du territoire.

Objectif 1 : Les habitants ont une vie sociale ancrée sur la CDC.

Objectif 2 : Les habitants s'engagent bénévolement dans les associations du territoire.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer la convention territoriale globale avec la CAF, le Département et la MSA.

Après en avoir délibéré A l'unanimité Le Conseil Communautaire

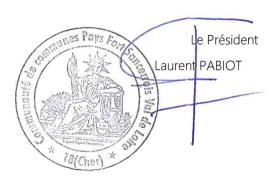
➤ AUTORISE le Président à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF, le Département du Cher et la MSA et effectuer toutes les démarches en lien avec la CTG.

Pour extrait conforme Fait à Sancerre, le 31 mai 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 13 (06) 2073

Le secrétaire de séance Carine VERON

Lecum





Nombre de conseillers

En exercice : 50 Présents : 37 Procurations : 12 Votants : 49 Le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le dix-sept mai s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire: 17 MAI 2023

Délibération n° 046/2023

Objet: Validation de la modification du projet de réhabilitation du gîte et camping de la Balance

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, ROMAIN Michèle, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, MUNIER Laurent, CASTAGNIE Véronique, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

M. TEYSSANDIER André a donné pouvoir à M. ANDRE Alain Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent Mme COQUERY Liliane a donné pouvoir à Mme FOURNIER Ophélie M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à M. RENAUD François M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à M. CHOTARD Brigitte M FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand Mme RAIMBAULT Agnès a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence M. LEGER Patrick est remplacé par M. MUNIER Laurent M. VERBEKE Marc est remplacé par Mme ROMAIN Michelle M. PIERRE Rémi est remplacé par Mme CASTAGNIE Véronique Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine Mme BEGUE Carole

Secrétaire de séance : Carine VERON

Suite aux différents appels d'offres et à la flambée du coût des matériaux, plusieurs scénarios ont été étudiés avec la SEM TERRITORIA afin de rester dans l'enveloppe financière initiale.

Le projet initial avait été évalué à 1 062 417€ comprenant la réfection complète du gîte, restaurant et camping (réaménagement, VRD, réfection du bloc sanitaire, construction d'un bâtiment d'accueil, et installation de 3 hébergements semi durs type lodges et délimitation des divers espaces.

Les scénarios étudiés sont les suivants :

- Scénario 1 : réfection complète comme à l'état initial avec un coût total de 1 562 203 € pour un reste à charge (financement déduit) de la CDC de 648 205 €
- Scénario 2 : réhabilitation du gîte et restaurant, installation de 3 lodges, VRD de mise en accessibilité du camping. Pas de réfection des sanitaires ni de création d'un bâtiment d'accueil. Coût total de 1 122 137 € avec un reste à charge de la CDC de 224 446 €
- Scénario 3 : réfection du gîte et restaurant, pour le camping réfection du bloc sanitaire et installation de 3 lodges pour un total de 1 142 539 € et un reste à charge de 228 537 €

Les commissions tourisme et travaux réunies le 4 mai 2023 ont émis un avis favorable au scénario 3.

Le plan de financement correspondant est le suivant :

Subventions	Montant HT en €	
DETR	491 528	
Département contrat de territoire	300 250	
Région (CRST et CAP tourisme)	122 220	
Reste à charge CDC	228 541	
Total financement	1 142 539	

Il est proposé au conseil communautaire d'acter le scénario 3 pour le projet de réhabilitation du site et de poursuivre toutes les démarches correspondantes.

Après en avoir délibéré A l'unanimité Le Conseil Communautaire

- > RETIENT le scénario 3 pour la modification du projet de réhabilitation du site de la Balance
- > AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes démarches correspondantes

Pour extrait conforme Fait à Sancerre, le 31 mai 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 131061 20 23

Le secrétaire de séance

Carine VERON

Le Président



Nombre de conseillers

En exercice : 50 Présents : 37 Procurations : 12 Votants : 49 Le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le dix-sept mai s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 17 MAI 2023

Délibération n° 047/2023

Objet: Répartition du contrat de territoire avec le Département du Cher, la CDC et les communes de Sancerre, Léré et Vailly sur Sauldre

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, ROMAIN Michèle, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, MUNIER Laurent, CASTAGNIE Véronique, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

M. TEYSSANDIER André a donné pouvoir à M. ANDRE Alain Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent Mme COQUERY Liliane a donné pouvoir à Mme FOURNIER Ophélie M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à M. RENAUD François M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à M. CHOTARD Brigitte M FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand Mme RAIMBAULT Agnès a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence M. LEGER Patrick est remplacé par M. MUNIER Laurent M. VERBEKE Marc est remplacé par Mme ROMAIN Michelle M. PIERRE Rémi est remplacé par Mme CASTAGNIE Véronique Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine Mme BEGUE Carole

Secrétaire de séance : Carine VERON

Le contrat de territoire est le cadre d'intervention de la politique d'aménagement du territoire du Département du Cher envers les CDC et les communes de centralité. Les projets doivent être structurants et rentrer dans les thématiques de la politique d'aménagement départementale.

Le précédent contrat avait été signé pour la période écoulée de 2019 à 2022. Celui-ci couvrira la période de 2023 à 2027. L'enveloppe à répartir entre la CDC et les communes de Léré, Sancerre et Vailly-sur-Sauldre s'élève à 900 000 € + 110 250 € de

report de l'enveloppe précédente pour le projet de la Balance puisque non consommée.

Il est proposé la répartition suivante :

- CDC : enveloppe de 250 000 € fléchée comme suit : 190 000 € de complément pour le projet de la Balance et 60 000 € pour une étude sur les accueils de loisirs sur le secteur du Val de Loire et Sancerrois
- Léré : 216 666 € pour les projets de requalification de la place du marché, rénovation de la salle des fêtes, rénovation des locaux de la Lyre Léréenne
- Sancerre : 216 666 € : projet de la renaissance des quartiers soit la requalification des places, végétalisation et traitement des ilots de chaleur, mise en valeur du patrimoine des quartiers historiques
- Vailly sur Sauldre : 216 666 € : pour le projet d'achat et rénovation du cabinet médical et de reconstruction de la salle des fêtes

<u>Après en avoir délibéré</u> <u>A l'unanimité</u> <u>Le Conseil Communautaire</u>

➤ AUTORISE le Président à signer le contrat de territoire avec le Département du Cher selon la répartition indiquée ci-dessus pour la période 2023-2027.

Pour extrait conforme Fait à Sancerre, le 31 mai 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 23 (06/ 2023

Le secrétaire de séance

Carine VERON

Le Président



Nombre de conseillers

En exercice : 50 Présents : 37 Procurations : 12 Votants : 49 Le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le dix-sept mai s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 17 MAI 2023

Etaient présents :

du

Délibération n° 048/2023

<u>Objet</u>: Modification règlement des aides TPE

GODON Patrick, ANDRE Alain, ROMAIN Michèle, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, MUNIER Laurent, CASTAGNIE Véronique, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

M. TEYSSANDIER André a donné pouvoir à M. ANDRE Alain Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent Mme COQUERY Liliane a donné pouvoir à Mme FOURNIER Ophélie M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à M. RENAUD François M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à M. CHOTARD Brigitte M FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand Mme RAIMBAULT Agnès a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence M. LEGER Patrick est remplacé par M. MUNIER Laurent M. VERBEKE Marc est remplacé par Mme ROMAIN Michelle M. PIERRE Rémi est remplacé par Mme CASTAGNIE Véronique Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine Mme BEGUE Carole

Secrétaire de séance : Carine VERON

Le fonds partenarial économie de proximité de la Région Centre Val de Loire vise à accompagner les projets des entreprises du quotidien dans lesquelles l'habitant et le touriste consomment fréquemment voire quotidiennement. Les objectifs du fonds consistent à:

- Renforcer une économie locale durable, résiliente et vertueuse;
- Contribuer au maintien et à la création d'emplois non délocalisables sur les territoires;

- Favoriser la création, le développement et la reprise transmission des petites entreprises;
- Adapter les entreprises aux enjeux de transition écologiques, énergétiques et numériques;
- Encourager la création d'activités non présentes sur les territoires;
- Diversifier les activités économiques sources de richesse;
- Privilégier les activités et les services dans les centres-bourgs (lien avec l'objectif zéro artificialisation nette et la revitalisation des cœurs de villes et de bourg);
- Renforcer l'attractivité du territoire pour les habitants et pour les visiteurs.

Le fonds partenarial Economie de proximité est constitué de crédits provenant des intercommunalités volontaires (Aides locales) et de la Région (CAP Economie de Proximité).

Le fonds partenarial Economie de proximité est constitué de crédits provenant des intercommunalités volontaires (Aides locales) et de la Région (CAP Economie de Proximité). Les financeurs fixent dans le règlement les priorités sur lesquelles elles flécheront leurs financements. En l'absence de volonté d'une intercommunalité de participer à ce fonds partenarial, seules les priorités régionales (CAP Economie de proximité) seront soutenues.

Cette volonté entraine une modification du règlement des aides TPE pour inclure les modifications liées à ce fonds partenarial économie de proximité.

Voici la synthèse des modification proposées par les membres de la commission développement économique :

Les bénéficiaires

- o Les entreprises implantées (siège social et activité) sur le territoire de la Communauté :
- Ouverture aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ayant une activité économique artisanale et/ou commerciale);
- o Commerces non sédentaires (avec au moins 2 marchés hebdomadaires sur le territoire de la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire) ;
- o Ouverture aux Hôtels.

Les critères d'éligibilité

- Questionner la Région sur le cadre pour les structures de l'Economie Sociale et Solidaire (Présenter un plan de financement du projet équilibré, création au minimum d'un emploi...)
- o Avoir un minimum de 20% d'apport en numéraire

• <u>Investissements éligibles</u>

o Transition écologique : Investissements en lien avec la transition écologique et la responsabilité sociale, sociétale et environnementale (énergie, économie de matière, déchets, économie circulaire, biodiversité, mobilité ...).

• Forme et montant de l'aide

o Plancher de 500€ à la place de 800€

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les modifications apportées au règlement des aides TPE et d'adhérer au fonds partenarial économie de proximité de la Région Centre Val de Loire.

<u>Après en avoir délibéré</u> <u>A l'unanimité</u> <u>Le Conseil Communautaire</u>

- DECIDE d'adhérer au fonds partenarial de l'économie de proximité de la Région Centre Val de Loire
- ➤ AUTORISE le Président à signer la convention avec la Région Centre Val de Loire

> APPROUVE les modifications du règlement des aides TPE

Pour extrait conforme Fait à Sancerre, le 31 mai 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 13 (06 (2023

Le secrétaire de séance

Carine VERON

Le Président



Nombre de conseillers

En exercice : 50 Présents : 37 Procurations : 12 Votants : 49 Le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le dix-sept mai s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 17 MAI 2023

Délibération n° 049/2023

Objet: Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise au profit de l'entreprise OENOSTAY

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, ROMAIN Michèle, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, MUNIER Laurent, CASTAGNIE Véronique, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

M. TEYSSANDIER André a donné pouvoir à M. ANDRE Alain Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARO Pascale M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent Mme COQUERY Liliane a donné pouvoir à Mme FOURNIER Ophélie M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à M. RENAUD François M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à M. CHOTARD Brigitte M FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand Mme RAIMBAULT Agnès a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence M. LEGER Patrick est remplacé par M. MUNIER Laurent M. VERBEKE Marc est remplacé par Mme ROMAIN Michelle M. PIERRE Rémi est remplacé par Mme CASTAGNIE Véronique Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine Mme BEGUE Carole

Secrétaire de séance : Carine VERON

Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.1511-3,

Vu la délibération n° 2018 08 du conseil communautaire relative à la signature d'une convention de partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne, Vu la délibération n° 2018 046 du conseil communautaire du 26 avril 2018 portant approbation du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise Vu la délibération n°115 2021 du conseil communautaire du 16 décembre 2021 portant modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise,

Suite à l'acquisition d'un bâtiment de 280 m² composé de deux parties : un local commercial et une partie à usage d'habitation, le projet consistera en la création d'une sandwicherie gourmet et d'une micro-hôtellerie de luxe de 4 suites de 45 à 60 m² sur la commune de Sancerre. Il sera proposé un accueil personnalisé et un accompagnement touristique sur mesure.

Pour la sandwicherie, il sera proposé une carte courte composée de sandwichs, salades et gaspachos et desserts maison. Tous les produits seront frais et locaux avec une volonté d'utiliser du matériel et des emballages recyclés ou sans plastique. Un à deux emplois seront créés en plus des gestionnaires. Le montant de l'investissement du projet s'élève à 1 069 300 € et porte sur les travaux de rénovation, l'aménagement intérieur, l'achat de matériel professionnel (matériel de cuisine, électroménager, et l'ensemble de l'équipement).

La demande d'aide à l'immobilier sollicitée est de 20 000 € et le comité Initiative Cher a émis un avis favorable à cette demande.

Les membres de la commission développement économique proposent d'accorder un montant de 15 000 € d'aide à l'immobilier pour être en cohérence avec les autres projets semblables et les montants d'aides accordés.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 15 000 € au profit de M. CAMPY et Mme ENNAIFAIR pour l'entreprise OENOSTAY.

<u>Après en avoir délibéré</u> <u>A l'unanimité</u> Le Conseil Communautaire

➤ ATTRIBUE une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 15 000 € au profit de M. CAMPY et Mme ENNAIFAIR pour l'entreprise OENOSTAY.

Pour extrait conforme Fait à Sancerre, le 31 mai 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 13 106/2023

Le secrétaire de séance

Carine VERON

Le Président



Nombre de conseillers

En exercice : 50 Présents : 37 Procurations : 12 Votants : 49 Le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le dix-sept mai s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 17 MAI 2023

Délibération n° 050/2023

<u>Objet</u>: Convention avec la Chambre des Métiers et de l'artisanat du Cher

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, ROMAIN Michèle, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, MUNIER Laurent, CASTAGNIE Véronique, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

M. TEYSSANDIER André a donné pouvoir à M. ANDRE Alain Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent Mme COQUERY Liliane a donné pouvoir à Mme FOURNIER Ophélie M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à M. RENAUD François M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à M. CHOTARD Brigitte M FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand Mme RAIMBAULT Agnès a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence M. LEGER Patrick est remplacé par M. MUNIER Laurent M. VERBEKE Marc est remplacé par Mme ROMAIN Michelle M. PIERRE Rémi est remplacé par Mme CASTAGNIE Véronique Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine Mme BEGUE Carole

Secrétaire de séance : Carine VERON

La CDC a également une convention avec la Chambre des Métiers dont voici le bilan pour 2022 :

Les axes de la convention pour 2023 sont les suivants :

- Renouvellement de la permanence délocalisée sur la base d'une journée par semaine pour 4 000 €/ AN

Suivi des entreprises déjà engagées dans la démarche au titre de la précédente convention :

• Forfait : 2 000 €

- Proposition de la CMA : Poursuite de l'action Boulangerie et suivi des entreprises des conventions précédentes
- Proposition de la CMA : Insistance sur la valorisation de l'image du Fonds de commerce (réalisation de mini vidéo).

Accompagnement de 6 entreprises nouvelles dans leur projet de transmission :

- Coût de l'accompagnement y compris annonce Transentreprise : 500 € par entreprise soit 3.000 €
- Diagnostic- évaluation : 2 expertises à 500 € soit 1.000 €*
- * pour tout accompagnement ou diagnostic supplémentaire : 500 € par entreprise
- Animation du territoire par la mise en place de réunions territoriales : 4 ateliers par an soit un total de 2 400 €
- Appui au développement des entreprises installées
- Appui et accompagnement auprès des collectivités sur le tissu artisanal (maintien du dernier commerce ou activité)
- Appui au recrutement (dispositif ARDAN) pour 1 960 €

Soit une participation financière totale de 14 360 €

Il est proposé au conseil communautaire le renouvellement de la convention avec la Chambre des Métiers selon les modalités indiquées ci-dessus.

<u>Après en avoir délibéré</u> <u>A l'unanimité</u> Le Conseil Communautaire

➤ AUTORISE le Président à signer la convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher pour l'année 2023.

Pour extrait conforme Fait à Sancerre, le 31 mai 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : (3 (06 / 2023

Le secrétaire de séance

Carine VERON

Le Président



Nombre de conseillers

En exercice : 50 Présents : 37 Procurations : 12 Votants : 49 Le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le dix-sept mai s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 17 MAI 2023

Délibération n° 051/2023

<u>Objet</u>: Renouvellement du poste de manager de commerce

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, ROMAIN Michèle, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, MUNIER Laurent, CASTAGNIE Véronique, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

M. TEYSSANDIER André a donné pouvoir à M. ANDRE Alain Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent Mme COQUERY Liliane a donné pouvoir à Mme FOURNIER Ophélie M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à M. RENAUD François M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à M. CHOTARD Brigitte M FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand Mme RAIMBAULT Agnès a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence M. LEGER Patrick est remplacé par M. MUNIER Laurent M. VERBEKE Marc est remplacé par Mme ROMAIN Michelle M. PIERRE Rémi est remplacé par Mme CASTAGNIE Véronique Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine Mme BEGUE Carole

Secrétaire de séance : Carine VERON

Un poste de manager de commerce a été créé en 2021 à la suite du plan de relance national sur le commerce après la crise COVID. Un financement avait été obtenu auprès de la Banque des Territoires pour un montant de 40 000 € pour un contrat de 2 ans. Le contrat arrive à échéance au 30/09/23.

Le financement n'est pas renouvelable.

Voici un bilan des actions menées :

- Diagnostic et recensement des entreprises du territoire
- Rencontre avec l'ensemble des communes

- Lien et travail direct avec les associations de commerçants du territoire
- Suivi des actions ORT en lien avec le commerce
- Établissement d'un listing et recensement des locaux commerciaux vacants
- Rencontre et travail avec les propriétaires des locaux vacants mais aussi les agences immobilières
- Suivi de l'étude des boulangeries sur le périmètre sud du territoire
- Rencontres avec des porteurs de projet
- Suivi et pilotage du dossier de « Mon Centre Bourg a un incroyable commerce » sur la commune de Saint-Satur
- Mise en relation et orientation des porteurs de projets...

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire le contrat actuel pour une durée de 2 ans.

Après en avoir délibéré A l'unanimité Le Conseil Communautaire

➤ DECIDE le renouvellement d'un poste de manager de commerce pour une durée de 2 ans à compter du 01/10/2023.

Pour extrait conforme Fait à Sancerre, le 31 mai 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 13 /06120 23

Le secrétaire de séance

Carine VERON

Le Président



Nombre de conseillers

En exercice : 50 Présents : 37 Procurations : 12 Votants : 49 Le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le dix-sept mai s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 17 MAI 2023

Délibération n° 052/2023

Objet: Motion PEP 18

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, ROMAIN Michèle, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, MUNIER Laurent, CASTAGNIE Véronique, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

M. TEYSSANDIER André a donné pouvoir à M. ANDRE Alain Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent Mme COQUERY Liliane a donné pouvoir à Mme FOURNIER Ophélie M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à M. RENAUD François M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à M. CHOTARD Brigitte M FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand Mme RAIMBAULT Agnès a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence M. LEGER Patrick est remplacé par M. MUNIER Laurent M. VERBEKE Marc est remplacé par Mme ROMAIN Michelle M. PIERRE Rémi est remplacé par Mme CASTAGNIE Véronique Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine Mme BEGUE Carole

Secrétaire de séance : Carine VERON

Vu le projet de déménagement des foyers d'hébergement des PEP18 de Veaugues vers les Aix d'Angillon ;

Vu le manque d'information concernant ce projet de déménagement ;

Vu le manque de concertation avec les familles des résidents sur le projet de déménagement ;

Considérant l'inclusion à Veaugues des personnes vivant dans ces foyers d'hébergement avec les habitants de la commune ;

Considérant l'impact social que représente le déracinement des résidents pour eux-

mêmes et leur famille;

Considérant les services disponibles à Veaugues (Médecin, pharmacien, professionnels médicaux et commerçants divers);

Considérant le lien et les relations professionnelles entre l'ESAT de Veaugues et une grande majorité des communes de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Considérant qu'une partie du site actuel des PEP18 peut être agrandi pour palier à la fermeture éventuelle d'un bâtiment ;

Considérant le temps de trajet, minime puisque se faisant à pied, du personnel travaillant à l'ESAT de VEAUGUES ;

Considérant l'impact écologique et économique des trajets entre les Aix d'Angillon et l'ESAT de Veauques ;

Considérant la lutte contre la désertification d'une commune rurale signataire de l'ORT;

<u>Après en avoir délibéré</u> <u>A l'unanimité</u> Le Conseil Communautaire

➤ APPROUVE la motion suivante pour le maintien du foyer hébergement des PEP 18 sur la commune de Veaugues et s'oppose à son transfert sur la commune des Aix d'Angillon

> Pour extrait conforme Fait à Sancerre, le 31 mai 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : (3 (06/2073

Le secrétaire de séance

Carine VERON

Le Président

Laurent PABIOT

Parchast